

AN 2011
11-094



Date de convocation : 02/11/2011
Date d'affichage : 03/11/2011

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de votants : 33

Présents : 28
Ayant donné procuration : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille ONZE, 9 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur François BONY, Maire** de la Ville d'Aubergenville

Présents :

M. François BONY, Mme Claudine LEFEVRE, M. Roger CAHOREAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme France LECCIA, M. Dominique BELHOMME, Mme Denise AMBLARD, M. Bernard GRIGY, Mme Sylvia PADIOU, M. Armand MACHADO, Mme Virginie MEUNIER, Mme Nathalie SENN, Mme Chantal QUERU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Guy ESCRINIER, M. Florian JOUAN, Mme Armène ISIDORE, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Fabienne PAULIN, M. Yassine BLALI, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Pascaline MICHAUX, Mme Françoise HUENTZ, M. Daniel GUILBERT, M. Michel GODARD, Mme Cécile COUCHIES, M. Jean-Philippe GOMIS

Absents ayant donné procuration :

M. Alain RISPAL, procuration à Mme Sophie PRIMAS,
M. Gilles LECOLE, procuration à Mme LECCIA,
Mme Claire FATIEN, procuration à M. MONTANGERAND,
M. Alain BOILLEAU, procuration à Mme PADIOU,
Mme Michèle POTIER procuration à Mme COUCHIES

Madame Claudine LEFEVRE est élue secrétaire de séance

OBJET : AFFAIRES TECHNIQUES – DEVERSEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT DE LA RD19 DANS LE RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE – APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L2224-7 à L2224 -12, R2224-19 et R2224-20,

Vu le Code de la santé publique et en particulier son article L1331-10,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L213.10 et suivants, L213-48-1 et suivants,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le décret n° 2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L2224-8 et L2224-10 du CGCT,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement, ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité,

Vu le Règlement du Service de l'Assainissement de la Commune en vigueur,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention de déversement des eaux de ruissellement de la RD 19 dite « voie Renault » dans le réseau collectif communal d'assainissement,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Travaux-Sécurité-Prévention lors de la séance du 26 octobre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour la mise en œuvre des rejets des eaux pluviales provenant de la RD 19 dite « voie Renault ».

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
le Le Maire,
13 NOV. 2011
Affiché le
François BONY



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire,

François BONY.

